



Centre de ressources pour la Coopération Décentralisée et la Solidarité
Internationale en Basse-Normandie

2 rue Saint Ouen 14000 CAEN - Tél. / Fax : 02 31 84 39 09
horizons-solidaires@orange.fr - www.horizons-solidaires.org

**Compte-rendu
Plate-Forme NIGER
22 mai 2008**

Personnes présentes :

Michelle BRESSON (Ifs Solidarité Sahel)
Jean-Yves CLAVREUL (Freddie la vie au Niger)
Virgile MARIE (Secours Populaire Français 14)
Claude MENAGER (GREF REPTA)
Jean PIEL (Freddie la Vie au Niger)
Mauricette PIEL (Freddie la Vie au Niger)
Marie-Rose ROBERGE (Solidarité Louvigny avec le Sahel)
Danielle TOURE-ROBERGET (Ifs Solidarité Sahel et Eau Vive)
Julie VILLAIN (Horizons Solidaires)

Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 10 mars 2007,
2. Histoire de la décentralisation, Danielle Toure-Roberget,
3. L'organisation du territoire et les compétences des communes, Claude Ménager,
4. Préparation de la prochaine lettre Niger : thématique et organisation de la rédaction
5. Questions diverses, 20 min

Lors de cette Plate-Forme nous avons accueilli pour la première fois Virgile MARIE, bénévole au SPF 14, en charge du suivi du projet d'adduction d'eau au Niger, dans la Région d'Agadez. Il enverra à Horizons Solidaires et aux membres de la plate-forme des informations sur ce projet dans les prochains jours.

Nous avons également présenté l'association « Les Jardins de Bourra » qui n'a pas pu être représenté lors de cette PF. Cette association accompagne le village de Bourra dans ses projets de développement dans divers secteurs : agriculture, éducation, adduction d'eau potable. Il s'agissait au départ d'un jumelage entre la Ville de Bréhal et le village de Bourra. L'association « Les jardins de Bourra » travaille en étroite collaboration avec une ONG locale « Genre et développement rural », une association du puy en Velay et l'association du décathlonien Romain Barras. Elle travaille également en étroite collaboration avec les écoles de Bréhal, le collège d'Avranches et le lycée agricole de St Hilaire du Harcouet. (voir présentation de l'association en pj). M

1. Validation du compte rendu de la réunion du 10 mars 2007:

Le compte-rendu de la dernière Plate-Forme a été validé par l'ensemble des acteurs.

2. La décentralisation au Niger :

Comme dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, la décentralisation au Niger a été plus ou moins imposée par les bailleurs de fonds internationaux.

Au Niger, plusieurs étapes se sont succédées dans le processus de décentralisation. En 1999 un premier schéma directeur de la décentralisation a été mis en place. Un nouveau schéma directeur a été adopté en 2001 instaurant la communalisation intégrale, qui est devenue effective en juillet 2004.

Depuis, l'Etat a transféré certaines compétences aux collectivités. Cependant, le transfert des ressources financières ne correspond bien souvent pas au niveau du transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités locales ni à l'extension des champs d'intervention de ces dernières. Le Niger a organisé ses premières élections municipales en 2004. Les prochaines auront lieu fin 2008 même s'il est possible qu'elles soient repousser compte tenu du contexte politique au Nord Niger. Le conseil municipal est élu pour 5 ans. Le niveau de compétence des élus est très hétérogènes (analphabètes, lettrés sans formation spécifique, ancien fonctionnaire d'Etat).

Dans le cadre de l'appui à la décentralisation, la formation est un des enjeux majeurs, notamment en terme de compétences linguistiques et administratives. Les communes manquent également souvent de personnels techniques. La formation du personnel se fait parfois sur le tas. Certaines formations sont également mises en place par des organismes extérieures (PNUD, ONG, coopérations bilatérales).

3. L'organisation territoriale Claude Ménager

Claude Ménager a présenté à l'ensemble des membres de la PF l'organisation territoriale et les compétences des communes par domaine d'intervention. Vous trouverez en pièce jointe le power point de son intervention.

Le Niger compte 8 régions, 36 départements et 265 communes, dont 52 urbaines et 213 rurales. La Ville de Niamey est une commune à part car elle est divisée en arrondissement. La commune est la plus petite division administrative. Les villes et les villages sont des agglomérations de population au sein des communes, mais ne constituent pas un échelon territorial.

Dans le domaine de l'éducation

Les compétences des communes sont la construction et l'entretien des écoles du cycle de base et préscolaire, le recrutement et la gestion du personnel auxiliaire de ces établissements, l'acquisition de manuels et de fournitures scolaires, la promotion de la lecture publique. Les Comité de Gestion locaux (COGES) s'impliquent la plupart du temps dans ces projets. Compte tenu des ressources financières nécessaires, ces projets sont souvent financés par des organismes extérieurs (ONG, coopération bilatérales etc...).

Agriculture et eau

Les compétences des communes dans le domaine de l'agriculture sont :

- Construction, aménagement et entretien des fontaines et des puits publics, production et distribution d'eau potable.
- développement des plans d'action dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la chasse
- construction, gestion et entretien des abattoirs et séchoirs sur la commune

Tout comme dans le domaine de l'éducation, ce sont les COGES qui gèrent et entretiennent les forages le plus fréquemment. Les actions de coopération sont souvent orientées vers la formation des COGES et des collectivités dans le domaine de la gestion et de l'entretien de ces équipements.

En ce qui concerne les projets d'appui au développement dans le domaine de l'agriculture, M. Clavreuil nous a rappelé qu'il n'est pas toujours pertinent d'appuyer des projets de maraîchages, sans s'interroger au préalable sur plusieurs questions de fond :

Comment les populations vont pouvoir produire durablement ces cultures ? Où vont-elles pouvoir les vendre et avec quels moyens (logistiques, transports etc...) ?

Le Niger, tout comme de nombreux pays d'Afrique, est un pays producteur de produits agricoles de base. Le manque d'industrie de transformation, cumulé aux règles du commerce international, encourage l'exportation de ces produits à bas coûts. Ils sont ensuite transformés et réimportés. Ainsi l'appui à l'industrie de transformation apparaît comme un élément fondamental pour appuyer le développement de l'agriculture des pays du Sud.

Domaine de la santé et de l'hygiène :

Les compétences des communes sont :

- Participer à la définition et à l'élaboration des plans et programmes départementaux en matière de développement sanitaire et exécuter les plans et programme communaux en la matière
- Assurer la gestion des centres de santé intégrés et des cases de santé y compris pour la création, l'équipement, l'approvisionnement en médicament et l'entretien de ces infrastructures.

Bien souvent les communes ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour assumer le transfert de compétences. Les projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale, en lien avec les communes, peuvent alors s'articuler autour de la construction des cases de santé, de leur entretien et de leur approvisionnement. La formation du personnel apparaît également comme un besoin qui ne relève pas des compétences communales.

Au travers de ces exemples, il apparaît que le transfert des ressources financières n'est pas à la hauteur du transfert des compétences. C'est aujourd'hui l'obstacle majeur à la mise en œuvre de projet de développement local par les communes. La fiscalité est un des outil qui pourrait permettre aux communes de dégager des ressources nécessaires. Les aides extérieures sont pour l'instant le moyen le plus souvent utilisé pour renforcer les compétences des acteurs locaux et mettre en œuvre des projets au niveau local. Cela entraîne des disparités de situation dans des zones géographiques restreintes.

4. Points divers :

Les différents membres de la Plate-Forme ont évoqué l'importance de prendre en compte le pouvoir traditionnel et de l'associer aux différentes actions, aux même titre que les collectivités, pour assurer la bonne mise en œuvre des projets. Il est donc nécessaire de savoir comment cohabitent les deux types de pouvoirs.

Les acteurs sont disposés à participer à la rédaction de la prochaine lettre lorsqu'ils seront sollicités.

Plusieurs thématiques ont été abordées pour la prochaine Plate-Forme : Responsabilité sociale d'AREVA, sécurité alimentaire et commerce...Finalement, les acteurs souhaiteraient avancer sur la question de la coopération décentralisée et plus particulièrement sur les relations à développer avec les autorités locales en Basse-Normandie et au Niger. La thématique de la sécurité alimentaire, commerce et agriculture pourrait tout de même faire l'objet d'une discussion.

La date de la **prochaine réunion de la Plate-Forme Niger** a été fixée
au lundi 16 octobre de 17h à 19h à Horizons Solidaires, 2 rue Saint Ouen

La réunion s'est terminée à 19h30.

Merci de contacter Horizons Solidaires pour actualiser et corriger si nécessaire les informations vous concernant.